

# FORMATIONS A DISTANCE

Préparation au **CAP AEPE** - Matières professionnelles

Formations éligibles au CPF



**SHERWOOD FORMATION**

2 rue Philippe Lebon

14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE



# Vos interlocuteurs

Qualifiées, dynamiques et motivées, nous sommes disponibles pour vous accompagner tout au long de votre parcours de formation.

## L'EQUIPE PEDAGOGIQUE



**Hélène ROBIN - Fondatrice et Directrice du centre pédagogique Sherwood**

Avec plus de 25 d'expérience dans la formation et la pédagogie active, j'ai créé en 2001 le Centre pédagogique Sherwood. Formée à la pédagogie Montessori (KHT Montessori - Etats-Unis et stages à l'AMI - Paris) et ayant également suivi des modules de formation au CNAM de Responsable formation, j'ai créé les différents modules de formation.

Je vous accompagne tout au long de votre parcours sur les formations pour l'enseignement des langues étrangères et du FLE.



**Isabelle BRONSARD – Responsable Montessori et Formations Petite enfance**

Forte d'une expérience de plus de 25 ans dans le domaine de la Petite Enfance, je suis formée à la Pédagogie Montessori et notamment pour l'enseignement de l'anglais aux enfants. J'accompagne également des enfants en difficultés scolaires et/ou souffrant de troubles dyslexiques. J'ai également un diplôme en ingénierie de formation et une certification de formateur numérique. J'interviens sur les formations à la Pédagogie Montessori en centre pour les 0-3 ans, les 3-6 ans et les 6-9 ans. Je peux également me déplacer sur site (crèches, écoles..) sur la Normandie, la Bretagne et la région nantaise.

## L'EQUIPE ADMINISTRATIVE ET RELATIONS CLIENTS



**Anne-Marie FONGY – Assistante de direction**



**Claire FERON – Assistante administrative**



**Luca DEROBERT – Assistant commercial**

# Modalités pédagogiques des formations

**Sherwood Formation**, spécialiste de la formation sur toute la France et principalement sur le Grand Ouest, enregistré sous le n° 52 44 046686 44 auprès du Préfet de la région Pays de la Loire, propose dans son centre pédagogique différentes formules de formation : à distance, en stage dans notre centre de formation situé à Carquefou (Agglomération Nantaise), sur site (dans vos locaux).

**Le centre pédagogique SHERWOOD est sous contrôle pédagogique de l'Etat (Ministère du travail)  
Nous sommes référencés DATADOCK et Pole emploi et nous sommes certifiés Qualiopi**



## FORMATION A DISTANCE EN E-LEARNING

### Modalités et délais d'accès

Entrées et sorties permanentes (vous pouvez intégrer la formation à tout moment de l'année)

Sur la plateforme e-learning à laquelle vous pouvez vous connecter suite à la réception d'un lien vous invitant pour suivre votre formation, vous disposerez d'un espace où vous trouverez :

- **Un support de cours par module** pour vous apporter des connaissances théoriques ainsi que des exemples concrets de situations pratiques.
- **Des exercices corrigés** pour vous aider à appréhender les points principaux du cours.
- **Des évaluations en cours de formation** : un dossier de validation par module pour les formations à distance afin d'évaluer votre niveau de connaissance et d'acquisition des points essentiels du module à maîtriser. Ce dossier est corrigé par un formateur qui suivra l'évolution de votre parcours de formation par des entretiens programmés pour faire le point sur l'évolution de vos apprentissages

### VALIDATION DES FORMATIONS

**Une attestation de suivi de formation est remise à chaque participant.**

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute personne en situation de handicap, possibilité d'étudier des aménagements du contenu de la formation (nous consulter).

## MODULES DE FORMATION A DISTANCE A LA CARTE

Vous êtes intéressés par une formation « sur mesure », choisissez un ou plusieurs modules dans le catalogue proposé et **composez vous-même votre parcours de formation** !

**Vous pouvez vous inscrire sur des modules à la carte ou commander des outils pédagogiques sur notre boutique de vente en ligne : [objectif-montessori.com](http://objectif-montessori.com).**

## FORMATION « SUR MESURE » : sur site

Nous pouvons organiser dans vos locaux **des formations « sur mesure » pour vos équipes** :

- Séances « sur mesure » à la pédagogie Montessori
- Formation-action : présentation de la pédagogie Montessori + mise en pratique directe dans votre structure
- Analyse de pratique : bilan de mise en place de la pédagogie Montessori dans votre structure
- Préparation de votre équipe aux épreuves professionnelles du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

# Préparation au CAP Accompagnant Educatif petite Enfance

## Matières professionnelles

### A DISTANCE

#### CAP : préparation aux matières professionnelles UNIQUEMENT

##### PUBLIC

Tout public

Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

##### PRE-REQUIS

- Avoir au minimum un CAP ou BEP
- Selon votre diplôme, vous pouvez être dispensé de certaines matières
- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

##### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours.

##### FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

##### DUREE

- 450 h de cours à distance
- Module en option : + 50 h / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

##### MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

##### EXAMEN

Passage des matières professionnelles du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

**Inscription en octobre au CAP en candidat libre.**

##### TARIF (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 1350€

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

##### OBJECTIFS

- Assurer des soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.
- Assurer des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant à son autonomie et à l'acquisition du langage.
- Assurer des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

##### PROGRAMME DE FORMATION

###### Présentation des épreuves du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

###### EP 1 : 1<sup>ère</sup> partie – Le secteur de la petite enfance

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel- Les différentes structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans en France – Législation en faveur du handicap de l'enfant.

###### EP 1 : 2<sup>ème</sup> partie - Accompagner le développement de l'enfant

Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant – Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

###### EP 1 : 3<sup>ème</sup> partie – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation

Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Animer l'activité d'éveil.

###### EP 2 – 1<sup>ère</sup> partie : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée – Participer à l'acquisition du langage

###### EP 2 – 2<sup>ème</sup> partie : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant – Assurer les activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

###### EP 3 – 1<sup>ère</sup> partie : Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil (procédure d'agrément, contrat de travail, convention collective, projet d'accueil, outils de planification, ...)

###### EP 3 – 2<sup>ème</sup> partie : Entretien et alimentation

Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Prévention – Les différentes techniques (entretien du logement, entretien des appareils ménagers, ...) – Repérer les risques professionnels – Elaboration des repas – Régimes alimentaires et allergies.

###### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance.

##### METHODES MOBILISEES

###### Formation en e-learning qui comprend :

Un support de cours par module - Des exercices auto-corrigés - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE - Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

##### Accompagnement :

- Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme.
- Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique. Réponse sous 48h maximum.
- Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme.

**Formatrice :** Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

# Préparation au CAP Accompagnant Educatif petite Enfance + Initiation à la pédagogie Montessori pour les 0.3 ans A DISTANCE

## PUBLIC

Tout public  
Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours

## PRE-REQUIS

- Avoir au minimum un CAP ou BEP
- Selon votre diplôme, vous pouvez être dispensé de certaines matières du CAP
- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

## FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

## DUREE

- 600 h de cours en e-learning.
- Module en option : + 50 h / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

## EXAMEN

Passage des matières professionnelles du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

**Inscription en octobre au CAP en candidat libre.**

## TARIFS (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 2250€

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## CAP : préparation aux matières professionnelles UNIQUEMENT

### OBJECTIFS

- Assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant.
- Contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### CAP AEPE

##### Présentation des épreuves du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

##### EP 1 : 1<sup>ère</sup> partie – Le secteur de la petite enfance

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel- Les différentes structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans en France – Législation en faveur du handicap de l'enfant.

##### EP 1 : 2<sup>ème</sup> partie - Accompagner le développement de l'enfant

Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant – Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

##### EP 1 : 3<sup>ème</sup> partie – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation

Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Animer l'activité d'éveil.

##### EP 2 – 1<sup>ère</sup> partie : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée – Participer à l'acquisition du langage

##### EP 2 – 2<sup>ème</sup> partie : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant – Assurer les activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

##### EP 3 – 1<sup>ère</sup> partie : Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil (procédure d'agrément, contrat de travail, convention collective, projet d'accueil, outils de planification, ...)

##### EP 3 – 2<sup>ème</sup> partie : Entretien et alimentation

Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Prévention – Les différentes techniques (entretien du logement, entretien des appareils ménagers, ...) – Repérer les risques professionnels – Elaboration des repas – Régimes alimentaires et allergies.

##### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance.

#### INITIATION A LA PEDAGOGIE MONTESSORI POUR LES 0-3 ANS

##### M1 - Bases et fondements de la pédagogie Montessori pour les 0-3 ans

Caractériser les grands principes de la pédagogie Montessori pour les 0-3 ans et définir l'organisation des activités pour les 0-3 ans.

##### M2 - Le Nido (0-18 mois)

Créer des activités auditives, visuelles, de préhension, pour développer la coordination œil/main, renforcer l'équilibre et favoriser la locomotion - Développer le langage.

##### M3 - La Communauté enfantine (18-36 mois)

Créer des activités de coordination œil/ main - Concevoir des activités de vie pratique - Renforcer l'équilibre et favoriser la locomotion - Accroître les facultés stéréognostiques et imaginer des activités de langage.

#### METHODES MOBILISEES

**Formation en e-learning qui comprend** : Un support de cours par module - Des exercices auto-corrigés - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE 6 Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

**Accompagnement** : Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme. - Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique (Réponse sous 48h maximum) - Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme

**Formatrice** : Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

# Préparation au CAP Accompagnant Educatif petite Enfance + Initiation à la pédagogie Montessori pour les 0.6 ans A DISTANCE

## PUBLIC

Tout public

Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours

## PRE-REQUIS

- Avoir au minimum un CAP ou BEP
- Selon votre diplôme, vous pouvez être dispensé de certaines matières du CAP
- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

## FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

## DUREE

- 750 h de cours en e-learning.
- Module en option : + 50 h / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier.

## EXAMEN

Passage des matières professionnelles du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

Inscription en octobre au CAP en candidat libre.

## TARIFS (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 2600€

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## CAP : préparation aux matières professionnelles UNIQUEMENT

### OBJECTIFS

- Assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant.
- Contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### CAP AEPE

##### Présentation des épreuves du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

##### EP 1 : 1<sup>ère</sup> partie – Le secteur de la petite enfance

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel- Les différentes structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans en France – Législation en faveur du handicap de l'enfant.

##### EP 1 : 2<sup>ème</sup> partie - Accompagner le développement de l'enfant

Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant – Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

##### EP 1 : 3<sup>ème</sup> partie – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation

Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Animer l'activité d'éveil.

##### EP 2 – 1<sup>ère</sup> partie : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée – Participer à l'acquisition du langage

##### EP 2 – 2<sup>ème</sup> partie : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant – Assurer les activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

##### EP 3 – 1<sup>ère</sup> partie : Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil (procédure d'agrément, contrat de travail, convention collective, projet d'accueil, outils de planification, ...)

##### EP 3 – 2<sup>ème</sup> partie : Entretien et alimentation

Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Prévention – Les différentes techniques (entretien du logement, entretien des appareils ménagers, ...) – Repérer les risques professionnels – Elaboration des repas – Régimes alimentaires et allergies.

##### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance.

#### INITIATION A LA PEDAGOGIE MONTESSORI POUR LES 0-6 ANS

##### M1 - Bases et fondements de la pédagogie Montessori pour les 0-3 et les 3-6 ans

Caractériser les grands principes de la pédagogie Montessori des enfants de 0 à 6 ans.

##### M2 - Le Nido (0-18 mois)

Créer des activités auditives, visuelles, de préhension, pour développer la coordination œil/main, renforcer l'équilibre et favoriser la locomotion - Développer le langage.

##### M3 - La Communauté enfantine (18-36 mois)

Créer des activités de coordination œil/ main - Concevoir des activités de vie pratique - Renforcer l'équilibre et favoriser la locomotion - Accroître les facultés stéréognostiques et imaginer des activités de langage.

##### M4 - Développer des activités de vie pratique pour les 3-6 ans

Introduction à la vie pratique - Organisation de la maison - Soins de sa personne - Les relations sociales - Soins de l'environnement - Développement moteur.

##### M5 - Organiser des activités sensorielles pour les enfants de 3 à 6 ans

Développer les sens : auditif visuel, tactile, stéréognostique, olfactif et gustatif.

##### M6 - Organiser des activités de langage pour les enfants de 3 à 6 ans

Enrichir son vocabulaire - Apprendre à écrire et lire.

## METHODES MOBILISEES

**Formation en e-learning qui comprend** : Un support de cours par module - Des exercices auto-correctifs - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE - Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

**Accompagnement** : Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme. - Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique (Réponse sous 48h maximum) - Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme

**Formatrice** : Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

# EP1 + EP3 du CAP AEPE - pour les Assistantes maternelles A DISTANCE

## PUBLIC

Assistants maternelles en activité  
Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours

## PRE-REQUIS

- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

## FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

## DUREE

- 350 h de cours en e-learning.
- Module en option : + 50 h / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Passage du CAP AEPE (matières professionnelles) + Passage du concours d'ATSEM
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

## PASSAGE CAP AEPE

Passage de l'EP1 et de l'EP3 du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

**Inscription en octobre au CAP en candidat libre.**

## TARIFS (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 1200€

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## OBJECTIFS

- Assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant.
- Contribuer à son développement, à son éducation et à sa socialisation.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.
- Découvrir les différents aspects du concours d'ATSEM.
- Connaître tous les aspects du rôle de l'ATSEM et son environnement professionnel.
- Acquérir les connaissances en lien avec les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité de l'enfant, son développement, son éducation et à sa socialisation.

## PROGRAMME DE FORMATION

### Présentation des épreuves de l'EP1 et de l'EP3 du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

### EP 1 : 1<sup>ère</sup> partie – Le secteur de la petite enfance

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel- Les différentes structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans en France – Législation en faveur du handicap de l'enfant.

### EP 1 : 2<sup>ème</sup> partie - Accompagner le développement de l'enfant

Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant – Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

### EP 1 : 3<sup>ème</sup> partie – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation

Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Animer l'activité d'éveil.

### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance.

### EP 3 – 1<sup>ère</sup> partie : Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil (procédure d'agrément, contrat de travail, convention collective, projet d'accueil, outils de planification, ...)

### EP 3 – 2<sup>ème</sup> partie : Entretien et alimentation

Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Prévention – Les différentes techniques (entretien du logement, entretien des appareils ménagers, ...) – Repérer les risques professionnels – Elaboration des repas – Régimes alimentaires et allergies.

## METHODES MOBILISEES

### Formation en e-learning qui comprend :

Un support de cours par module - Des exercices auto-corrigés - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE.  
Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

## Accompagnement :

- Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme.
- Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique. Réponse sous 48h maximum
- Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme.

**Formatrice :** Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

# EP1 du CAP AEPE (développement du jeune enfant) A DISTANCE

## PUBLIC

Tout public

Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours

## PRE-REQUIS

- Avoir au minimum un CAP ou BEP
- Selon votre diplôme, vous pouvez être dispensé de certaines matières
- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

## FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

## DUREE

250 h de cours à distance

## MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

## EXAMEN

Passage de l'EP1 du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

**Inscription en octobre au CAP en candidat libre.**

## TARIF (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 750 €

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## CAP : préparation à l'épreuve EP1 du CAP AEPE

### OBJECTIFS

- Assurer des soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l'enfant et à assurer sa sécurité physique et affective.
- Assurer des activités d'animation et d'éveil qui contribuent à la socialisation de l'enfant à son autonomie et à l'acquisition du langage.
- Assurer des activités liées à la collaboration avec les parents et les autres professionnels prenant en compte une dimension éthique qui permet un positionnement professionnel adapté.
- Assurer l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

### PROGRAMME DE FORMATION

#### Présentation de l'épreuve du EP1 du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

#### EP 1 : 1<sup>ère</sup> partie – Le secteur de la petite enfance

Identifier le cadre de son intervention pour se situer en tant que professionnel- Les différentes structures d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans en France – Législation en faveur du handicap de l'enfant.

#### EP 1 : 2<sup>ème</sup> partie - Accompagner le développement de l'enfant

Le développement de l'enfant de 0 à 6 ans – Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant – Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne.

#### EP 1 : 3<sup>ème</sup> partie – Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation

Création d'une ambiance adaptée au jeu libre et à l'expérimentation – Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant – Animer l'activité d'éveil.

#### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance

### METHODES MOBILISEES

#### Formation en e-learning qui comprend :

Un support de cours par module - Des exercices auto-corrigés - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE - Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

#### Accompagnement :

- Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme.
- Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique. Réponse sous 48h maximum
- Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme.

**Formatrice** : Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Diplômée en ingénierie de formation. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.



# EP2 du CAP AEPE (exercer son activité en accueil collectif) A DISTANCE

## PUBLIC

Tout public

Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

## MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours

## PRE-REQUIS

- Avoir au minimum un CAP ou BEP
- Selon votre diplôme, vous pouvez être dispensé de certaines matières
- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

## FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

## DUREE

200 h de cours à distance

## MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

## EXAMEN

Passage de l'EP2 du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

**Inscription en octobre au CAP en candidat libre.**

## TARIF (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 600 €

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

## CAP : préparation à l'épreuve EP2 du CAP AEPE

### OBJECTIFS

- Exercer son activité en accueil collectif
- Etre capable d'apporter une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Maîtriser les procédures pour la remise en état des matériels et des locaux

### PROGRAMME DE FORMATION

#### Présentation de l'épreuve du EP2 du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

#### EP 2 – 1<sup>ère</sup> partie : Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant

Communiquer avec l'enfant de manière appropriée – Participer à l'acquisition du langage

#### EP 2 – 2<sup>ème</sup> partie : Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement

Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant – Assurer les activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle.

#### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance

### METHODES MOBILISEES

#### Formation en e-learning qui comprend :

Un support de cours par module - Des exercices auto-correctifs - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE - Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

#### Accompagnement :

- Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme.
- Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique. Réponse sous 48h maximum
- Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme.

**Formatrice** : Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Diplômée en ingénierie de formation. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

# EP3 du CAP AEPE (Exercer son activité en accueil individuel)

## A DISTANCE

### CAP : préparation à l'examen de l'EP3 du CAP AEPE

#### PUBLIC

Tout public

Possibilité d'étudier des aménagements pour les personnes en situation de handicap.

#### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrées et sorties permanentes.

Le délai de démarrage de la formation suite à votre inscription est de 14 jours

#### PRE-REQUIS

- Avoir au minimum un CAP ou BEP
- Selon votre diplôme, vous pouvez être dispensé de certaines matières
- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

#### FORMULE DE FORMATION

Formation à distance

#### DUREE

200 h de cours à distance

#### MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

#### EXAMEN

Passage de l'EP3 du CAP AEPE dans l'Académie de votre département, en candidat libre.

Stages en milieu professionnel : consulter votre Académie pour connaître le nombre d'heures exigé.

**Inscription en octobre au CAP en candidat libre.**

#### TARIF (support de cours papier inclus)

Formation à distance : 600 €

Module en option : + 350€ / module (*langage des signes pour bébé ou bébé lecteur*)

#### OBJECTIFS

- Exercer son activité :
  - ✓ à son domicile
  - ✓ au domicile des parents
  - ✓ en maison d'assistants maternels
- Etre capable de négocier le cadre de l'accueil de l'enfant
- Acquérir les compétences pour sécuriser les espaces de vie de l'enfant
- Connaître les procédures pour entretenir le logement et les espaces réservés à l'enfant
- Etre capable d'élaborer des repas équilibrés et adaptés à chaque enfant

#### PROGRAMME DE FORMATION

##### Présentation de l'épreuve du EP3 du CAP AEPE

Présentation du diplôme – objectifs de la formation – le rôle du titulaire du CAP AEPE – Les modalités et les critères d'évaluation.

##### EP 3 – 1<sup>ère</sup> partie : Organiser son action

Négocier le cadre de l'accueil (procédure d'agrément, contrat de travail, convention collective, projet d'accueil, outils de planification, ...)

##### EP 3 – 2<sup>ème</sup> partie : Entretien et alimentation

Entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant – Prévention – Les différentes techniques (entretien du logement, entretien des appareils ménagers, ...) – Repérer les risques professionnels – Elaboration des repas – Régimes alimentaires et allergies.

##### EG4 - PSE (Prévention Sécurité Environnement)

Identifier les caractéristiques de la prévention santé environnement pour le professionnel de la petite enfance

#### METHODES MOBILISEES

##### Formation en e-learning qui comprend :

Un support de cours par module - Des exercices auto-corrigés - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE - Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

##### Accompagnement :

- Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme.
- Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi et sur rendez-vous téléphonique. Réponse sous 48h maximum
- Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme.

**Formatrice** : Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Diplômée en ingénierie de formation. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

# Formations à la carte avec le CAP AEPE

**Créez votre propre parcours de formation.**

**Nous vous proposons des formules de formation à la carte exigibles au CPF**

Quelques exemples de combinaisons :

CAP + Montessori 3-6 ans

CAP + bébé s lecteurs

CAP + Montessori 0-6 ans + langage des signes pour bébés

EP2 + langage de signes pour bébés

EP3 + Montessori 0-3 ans

etc...

**Nous consulter pour un devis ou avoir le lien sur le site du CPF  
pour la formation souhaitée**



# FORMATIONS A DISTANCE

## Les modules en option



Les bébés lecteurs

Le langage des signes pour bébés

## Module : Les Bébés lecteurs

### Programme :

- Les bénéfices de la lecture chez l'enfant
- Lire, un moment d'échange entre l'adulte et l'enfant
- Lire pour développer le langage
- Lire, une source d'apprentissage
- Lire pour se rassurer
- Lire pour favoriser l'imaginaire
- Comment développer l'intérêt de l'enfant pour les livres
- Quels livres choisir
- Les livres électroniques
- La lecture individuelle
- Quel est le bon moment pour lire un livre
- Utiliser le livre pour jouer
- Utiliser le livre pour réconforter
- Utiliser le livre pour découvrir
- Relire le livre préféré
- Comment aborder les livres en fonction de l'âge de l'enfant
- Exemples de séances pour bébés lecteurs

## Module : Le Langage des signes pour bébé

- Le développement du langage de l'enfant de 0 à 2 ans
- Le langage des signes
- L'apprentissage des signes
- Les premiers signes
- Les signes liés aux besoins de l'enfant
- Combiner les signes
- Signer des comptines

### PRE-REQUIS

- Disposer d'un ordinateur et avoir une bonne connexion internet.
- Avoir les connaissances de base du logiciel Word et de l'utilisation d'Internet.

### FORMULES DE FORMATION

Formation à distance

### DUREE

50h / Module

### MODALITES DE VALIDATION

- Envoi à la correction d'un dossier de validation par module afin de valider les connaissances théoriques et la capacité de mettre en œuvre les objectifs présentés dans le programme.
- Une attestation de formation est remise en fin de parcours après avoir obtenu au moins 12/20 à chaque dossier de validation.

### METHODES MOBILISEES

#### Formation en e-learning qui comprend :

Un support de cours par module - Des exercices auto-corrigés - Des fiches conseils - Des fiches de révision en lien avec chaque module pour le CAP AEPE.

Un dossier de validation par module à retourner à la correction.

#### Accompagnement :

- Remise d'un livret d'accueil présentant le programme, le déroulé de la formation et les modalités techniques pour suivre la formation sur la plateforme.
- Assistance pédagogique par le tuteur par mail du lundi au vendredi. Permanence téléphonique le mardi et le jeudi de 10h à 17h.
- Suivi administratif et organisationnel une fois par mois ou selon les besoins de chacun - Assistance technique pour la plateforme.

**Formateur :** Isabelle BRONSARD, 25 ans d'expérience dans le secteur de la petite enfance est formée à la pédagogie Montessori. Elle accompagne également des enfants en difficulté scolaire et/ou souffrant de troubles dyslexiques. Diplôme en ingénierie de formation. Certifié formateur numérique.

### TARIFS

Formation à distance : 350€ / Module

Inscription à une formation à distance



M.  Mme

Nom usuel :

Nom de jeune fille (pour les femmes mariées) :

Prénoms :

Date de naissance :

Nationalité :

N° de Sécurité Sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Tel portable :

Tél fixe :

E-mail :

Situation professionnelle :

employé

technicien, agent de maîtrise, cadre moyen

cadre supérieur, ingénieur

demandeur d'emploi (N° Pôle Emploi : \_\_\_\_\_)

autre (précisez) :

ouvrier

artisan, commerçant

profession libérale

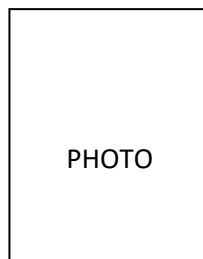
chef d'entreprise

agriculteur

retraité

inactif (au foyer)

lycéen, étudiant



## RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

**Niveau d'études :**

**Principale(s) Expérience(s) professionnelle(s) :**

**Vous vous inscrivez à une session de formation dans le but de :**

**Comment avez-vous eu connaissance de notre organisme :**

*Pour compléter cette partie, merci de consulter les formules et les frais pédagogiques sur les fiches des formations qui vous intéressent.*

**INTITULE DE LA FORMATION CHOISIE :**

.....

- Option : Bébés lecteurs : + 350 €
- Option : Langage des signes pour bébé : + 350 €

**SOIT UN TOTAL DE :** ..... €

---

**PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR UN ORGANISME OU VOTRE EMPLOYEUR :**

Organisme financeur ou employeur financeur :

Adresse :

Mail :

Personne à contacter :

Montant de la prise en charge : .....€

Reste dû à votre charge (en cas de prise en charge partielle) : .....€

**FINANCEMENT PERSONNEL :**

- Règlement total à la demande d'inscription, soit : .....€
- Règlement échelonné :
  - Formule 1 : sur 2 mois, soit 2 chèques de..... € à joindre impérativement à l'inscription
  - Formule 2 : sur 4 mois, soit 4 chèques de..... € à joindre impérativement à l'inscription
  - Formule 3 : sur 6 mois, soit 6 chèques bancaires de..... € à joindre impérativement à l'inscription
  - Formule 4 : sur 10 mois (à partir de 1000 €), soit 10 chèques bancaires de..... € à joindre impérativement à l'inscription

---

**Je certifie exacts tous les renseignements mentionnés sur ce document et demande mon inscription.**

**J'autorise le centre Sherwood à utiliser mes coordonnées personnelles (téléphone et email) pour me communiquer les informations commerciales sur nos formations ou services. Je contacterai, par email ou téléphone, le centre Sherwood dans le cas où je ne voudrais plus que ces informations me soient communiquées.**

Fait à :

Signature (Précédée de la mention « lu et approuvé ».)

Le :

**PIECES A JOINDRE AU DOSSIER (Aucun dossier ne pourra être traité en cas d'absence des pièces demandées).**

- 1 photo d'identité à coller sur la 1<sup>ère</sup> page du présent dossier
- Photocopie recto/verso de la carte d'identité
- Document attestant de l'accord de prise en charge de la formation par un organisme ou employeur, le cas échéant
- En cas de financement personnel : Chèque(s) à l'ordre de **SHERWOOD FORMATION**



**Adresse : 2 rue Philippe Lebon 14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE**  
**Tél : 02 31 36 44 47- Mail : [sherwoodmontessori.isabelle@gmail.com](mailto:sherwoodmontessori.isabelle@gmail.com)**  
**Site internet : [www.sherwood-formation.fr](http://www.sherwood-formation.fr)**



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Article 1- Objet et champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société **Sherwood Formation** ayant également pour dénomination commerciale **Sherwood School** (« l'Organisme de formation») consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la formation (individuellement ou collectivement le « Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur de **Sherwood Formation**.

**Sherwood Formation** ayant également pour dénomination commerciale **Sherwood School** est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans la pédagogie dont le siège est situé au 10 Rue de la Métallurgie 44482 Carquefou Cedex.

Sherwood Formation est une société enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le n°439 354 713. Son numéro de déclaration d'activité est le 52 44 04686 44. Ce centre est référencé DATADOCK. Et POLE EMPLOI ;

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentiels, incluant, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentiels peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées s'entendent des formations proposées sur le site Internet de l'Organisme de formation. Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations proposées par **Sherwood Formation**.

### Article 2 – Modalité d'inscription

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

### Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

Si la formation se déroule hors du Centre de formation de l'Organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que l'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

### Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

#### 4.1 Tarifs

**Sherwood Formation** sont indiqués en net, l'organisme n'étant pas assujéti à la TVA. Tout stage ou cycle commencé est dû dans sa totalité.

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en sus.

#### 4.2 Conditions de règlement

**4.2.1** Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque ou virement.

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'Organisme de formation se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la Formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

**4.2.2** En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

### Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L'Organisme de formation n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la Formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remisé, de la Formation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la Formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

L'Organisme de formation peut être contraint d'annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport ( le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le personnel de l'Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

#### **Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client**

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la Formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (notamment préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la Formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la Formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la Formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

#### **Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur**

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

#### **Article 8 – Renseignements et réclamations**

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à **Sherwood Formation** qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

#### **Article 9 – Responsabilité**

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'Organisme de formation.

La responsabilité de l'Organisme de formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

#### **Article 10 - Durée de formation**

La durée de connexion à une formation en ligne via la plateforme est égale à la durée fixée dans le contrat ou la convention de formation. Si le client souhaite poursuivre son parcours, il devra payer l'accès à la plateforme d'un montant de 60€ / mois supplémentaire.

#### **Article 11 - Devis**

L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seul un devis signé et tamponné ou un dossier d'inscription rempli ont des valeurs contractuelles.

#### **Article 12 - Obligations**

Sherwood Formation est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients. **Sherwood Formation** ne peut pas être tenu responsable des non assiduités de ses clients dans le déroulement de leur formation. **Sherwood Formation** ne peut également pas être tenu responsable des manquements à ses obligations dus à des événements extérieurs à son contrôle et dits de force majeure : maladie ou accident d'un formateur ou responsable pédagogique, catastrophes naturelles, grèves et conflits sociaux, coupure d'électricité ou des télécommunications ;

#### **Article 13 - Protection des données et confidentialité**

Le client s'engage à garder confidentielles toutes les documents et informations auxquels il a accès dans le cadre de sa formation.

**Sherwood Formation** s'engage à ne pas communiquer à des tiers (sauf financeur) les informations personnelles du client. Le client comprend que ses données sont stockées par **Sherwood Formation** à des fins de suivi et d'information. Le client autorise **Sherwood Formation** à lui communiquer les informations commerciales sur ses formations.

Le client dispose d'un droit d'accès, de modification et de rectification de toutes les données à caractère personnel le concernant. Le client peut exercer ce droit en écrivant par voie électronique à **Sherwood Formation** à [contact@centre-sherwood.com](mailto:contact@centre-sherwood.com)

#### **Article 14 – Divers**

**14.1** Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

**14.2** Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

**14.3** Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

**14.4** L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

**14.5** L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

**14.6** Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

**14.7** Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

**14.8** Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

**14.9 LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS**

## REGLEMENT INTERIEUR FORMATION EN e-LEARNING / FAD

### **Article 1 :**

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 à L. 6352-5 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine :

- 1- Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ;
- 2- Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.

### **HYGIENE ET SECURITE**

#### **Article 2 :**

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Dans le cadre de la formation à distance, il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène et de sécurité du lieu où est réalisée l'action de formation, notamment l'entreprise du stagiaire.

L'organisme de formation ne pourra être tenu pour responsable d'incidents ou d'accidents survenus à distance pendant les heures de formation et en particulier liées à l'utilisation des outils informatiques et internet.

### **DISCIPLINE GENERALE**

#### **Article 3 :**

Dans le cadre de la formation à distance, il n'y a pas de mise à disposition de locaux. Les stagiaires dépendent alors du règlement intérieur de leur entreprise.

### **SANCTIONS**

#### **Article 4 :**

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par l'organisme de formation qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

- Désinscription immédiate de la formation
- Non délivrance de l'attestation de participation

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

#### **Article 5 :**

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé par écrit des griefs retenus contre lui.

#### **Article 6 :**

Lorsque l'organisme de formation envisage de prendre une sanction, il informe le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception en lui indiquant l'objet du grief.

#### **Article 7 :**

Avisé de cette saisine, le stagiaire devra en retour donner toutes les explications nécessaires. L'analyse de ses explications sera faite par les autorités compétentes de l'organisme de formation. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.

#### **Article 8 :**

Après analyse, une réponse écrite sera faite au stagiaire indiquant l'application ou non de la sanction.

#### **Article 9 :**

L'organisme de formation informe l'employeur et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

### **PUBLICITE DU REGLEMENT**

#### **Article 10 :**

Un exemplaire du présent règlement est consultable sur le site : [www.sherwood-formation.fr](http://www.sherwood-formation.fr)

Signature du Représentant de l'OF

Le 01/01/20

**SHERWOOD FORMATION**  
10 RUE de la Mesange  
44482 CARQUEFOU Cedex  
RCS Nantes : 439 854 713 00034  
N° déclaration activité : 52-13 04686 44

# Contacts

Pour recevoir une documentation complète  
ou un devis personnalisé, contactez-nous :



**SHERWOOD FORMATION**

**Tél : 02 31 36 44 47**

**Mail : [sherwoodmontessori.isabelle@gmail.com](mailto:sherwoodmontessori.isabelle@gmail.com)**

**Site internet : [www.sherwood-formation.fr](http://www.sherwood-formation.fr)**

**Adresse :**

**2 rue Philippe Lebon**

**14 440 DOUVRES LA DELIVRANDE**

Siège social : 10 rue de la Métallurgie 44482 CARQUEFOU cedex

